

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SOUDEILLES

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 8

Qui ont pris part à la délibération : 7

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 01/09/2025

Date d'affichage : 12/09/2025

L'an deux mil vingt cinq, le cinq septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUDEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-François LAFON.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, M. Thomas MIGNAUT, Mme Carine TALEB, M. Jean CHAZAL, Mme Marie-Christine DELZOR.

Étaient absents excusés : Mme Mireille HOWSON.

Étaient absents non excusés : M. Samuel HEIJBOER.

Procurations : Mme Mireille HOWSON en faveur de Mme Marie-Christine DELZOR.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 6

Secrétaire : M. Gilles ROUCHES.

Compte-rendu du précédent Conseil Municipal adoptée à l'unanimité.

**OBJET : Décision modificative N°4: Crédits budgétaires**

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° MA-DCM-2025-013 du conseil municipal, en date du 11 avril 2025, approuvant le Budget Primitif 2025 ;

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal et il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE	MONTANTS (€)	COMPTE	MONTANTS (€)
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				45 000,00
Installations générales, agencements		2135 (041)		45 000,00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		0,00		45 000,00
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				45 000,00
Avances commandes immo corporelles		238 (041)		45 000,00
<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>		0,00		45 000,00

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de USSEL et publication par  
voie d'affichage le 12/09/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211926308-20250905-MA-DCM-2025-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-François LAFON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SOUDEILLES

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 8

Qui ont pris part à la délibération : 7

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 01/09/2025

Date d'affichage : 12/09/2025

L'an deux mil vingt cinq, le cinq septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUDEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-François LAFON.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, M. Thomas MIGNAUT, Mme Carine TALEB, M. Jean CHAZAL, Mme Marie-Christine DELZOR.

Étaient absents excusés : Mme Mireille HOWSON.

Étaient absents non excusés : M. Samuel HEIJBOER.

Procurations : Mme Mireille HOWSON en faveur de Mme Marie-Christine DELZOR.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 6

Secrétaire : M. Gilles ROUCHES.

Compte-rendu du précédent Conseil Municipal adoptée à l'unanimité.

**OBJET : Abonnement au Magazine "Petit Gibus"**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'Association des Maires de la Corrèze concernant la possibilité de souscrire un abonnement au "Petit Gibus" pour les enfants scolarisés dans les écoles privées et publiques.

Le coût de cet abonnement est de 4,80 € pour 3 numéros ; le nombre exemplaires est 18 (17 élèves + 1 enseignant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la souscription à cet abonnement,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de USSEL et publication par  
voie d'affichage le 12/09/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-François LAFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211926308-20250905-MA-DCM-2025-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SOUDEILLES

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 8

Qui ont pris part à la délibération : 7

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 01/09/2025

Date d'affichage : 12/09/2025

L'an deux mil vingt cinq, le cinq septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUDEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-François LAFON.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, M. Thomas MIGNAUT, Mme Carine TALEB, M. Jean CHAZAL, Mme Marie-Christine DELZOR.

Étaient absents excusés : Mme Mireille HOWSON.

Étaient absents non excusés : M. Samuel HEIJBOER.

Procurations : Mme Mireille HOWSON en faveur de Mme Marie-Christine DELZOR.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 6

Secrétaire : M. Gilles ROUCHES.

Compte-rendu du précédent Conseil Municipal adoptée à l'unanimité.

**OBJET : Ecole: analyse du radon et amiante**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats de la dernière étude sur le Radon à l'école. Après avoir fait réaliser les travaux demandés, il convient de refaire un contrôle du Radon. Monsieur le Maire explique également, qu'à la demande de l'Éducation Nationale, il convient de faire procéder à une étude sur l'amiante au sein de l'école de Soudeilles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de faire procéder aux contrôles amiante et radon de l'école de Soudeilles par une entreprise habilitée.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de USSEL et publication par  
voie d'affichage le 12/09/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-François LAFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211926308-20250905-MA-DCM-2025-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SOUDEILLES

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 8

Qui ont pris part à la délibération : 7

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 01/09/2025

Date d'affichage : 12/09/2025

L'an deux mil vingt cinq, le cinq septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUDEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-François LAFON.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, M. Thomas MIGNAUT, Mme Carine TALEB, M. Jean CHAZAL, Mme Marie-Christine DELZOR.

Étaient absents excusés : Mme Mireille HOWSON.

Étaient absents non excusés : M. Samuel HEIJBOER.

Procurations : Mme Mireille HOWSON en faveur de Mme Marie-Christine DELZOR.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 6

Secrétaire : M. Gilles ROUCHES.

Compte-rendu du précédent Conseil Municipal adoptée à l'unanimité.

**OBJET : Décision modificative n°3: Virement de crédits**

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° MA-DCM-2025-013 du conseil municipal, en date du 11 avril 2025, approuvant le Budget Primitif 2025 ;

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal et il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : CHAUFFERIE		45 000,00		45 000,00
Bâtiments publics	2131(21) 10	45 000,00		
Avances commandes immo corporelles			238(23) 10	45 000,00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>45 000,00</b>		<b>45 000,00</b>

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de USSEL et publication par  
voie d'affichage le 12/09/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211926308-20250905-MA-DCM-2025-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-François LAFON

